



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Flamboro Downs			
Date	Jeudi 16 mars 2023	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Partiellement nuageux (Temp. : 1 °C) Courses 7 à 10 Pluie			
État de la piste	Rapide			
Nombre de courses	10	Nombre de course de qualification	0	Nombre total d'inscriptions 95
Total des paris mutuels	\$322,939			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Jeff Minler	Juge associé Emma Pote	Juge associé Al Stiff
------------------------------------	----------------------------------	---------------------------------

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)

...

Bureau

Sur l'avis du vétérinaire de la piste, Dr Myers, les juges ont retiré le cheval, "Counteroffer", pour maladie.

Courses :

Course 1 – Rien à signaler.

Course 2 – **Enquête** au départ. Le #3, "Officer Jones", a fait un bris d'allure et ne s'est pas rendu à l'intérieur du poteau de remboursement.

Par conséquent, on a opéré un remboursement de \$ 3,920.

“Officer Jones” a fait une sortie après le poteau de ½ mille et devra se qualifier.

Lien pour la vidéo d’enquête – https://youtu.be/P98RbvM_zGE

Patrick Shepherd a été trouvé coupable d’avoir enfreint la règle 22.23.03 (b) de la CAJO et la Directive en matière de politique N° 3-2019.

Il s’agit de sa première infraction.

Il s’est vu imposer une suspension de conduite de trois jours, à être purgée les 19, 20 et 21 mars 2023.

Il s’est vu également ajouter une sanction pécuniaire de \$ 200.

Décision #2091241

Course 3 – Rien à signaler.

Course 4 – Rien à signaler.

Course 5 – Patrick Shepherd sera présent pour l’examen du film à l’endroit de sa stimulation appliquée au poteau de ¾ de mille.

Course 6 – Nous avons discuté avec le juge au départ au sujet du #3, “Feisty Like Fire”, qui n’était pas à la barrière de départ.

Nous avons également discuté avec le conducteur, R. Desroche, et l’entraîneur, B. Lester.

Le vétérinaire de la piste a examiné le cheval et n’a trouvé aucun problème. Conducteur et entraîneur ont tous deux déclaré que le cheval était un animal difficile à maîtriser et qu’il n’était pas adéquatement équipé.

Comme le cheval ne se trouvait pas à la barrière et était peu compétitif pendant le mile, il a été placé sur la liste des juges et devra se qualifier.

Course 7 – Rien à signaler.

Course 8 – “Gascoigne Sundae” a été examiné après le réchauffement et autorisé à concourir.

Le cheval donnait des coups de pied et est passé par-dessus le sulky d’entraînement.

Course 9 – Rien à signaler.

Course 10 – Rien à signaler.